





# Trith-S<sup>t</sup>-LÉGER (59125 - NORD)



# 8 mai

## 2023

### 30<sup>E</sup> COURSE

de la Paix

1 km  
2,3 km  
épreuves réservées aux  
- de 16 ans

5 km  
LA TRITH  
COLOI  
et  
10 km

NOUVEAU

PASTA PARTY



et la viande à manger à volonté ?  
03 27 29 71 32  
03 20 22 00 00

Cyfrel Outres  
Services Multimédia Région Nord De France  
Ligne 016 66 66 66  
Téléphone portable : +33(0)1451750



SUEZ Eau France SAS - 271 Avenue Sœur Marie  
59148 Roubaix Cedex - France

Café du Centre

Professeur de sciences de football  
Jeux gratuits à l'extérieur des Jeux  
Lotto



03.27.28.75.33  
5 rue Emile LOIA  
59195 HERIN



SIGNALISATION ROUTIÈRE  
OUTILLAGE B.T.P.



311 Avenue Jean Jaurès  
59195 HERIN Cedex  
Tél : 03 27 29 71 32  
Email : tub@tub2000.fr



POMPES FUNÈRES - MARBRERIE  
SEMAILE



44 rue LOUREL  
59195 HAINES  
Tél : 03 27 25 70 59 - FAX : 03 27 25 61 40  
sorraux@sorraux.fr

et 20<sup>e</sup> randonnée pédestre

9h départ commun: 7 km et 14 km

Bulletin d'inscription disponible en  
Mairie. [www.trith.fr](http://www.trith.fr), facebook

<https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/>

A CHAQUE ARRIVANT

> UN CADEAU

PAR TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS

> VOYAGE, VELO ÉLECTRIQUE  
... ET DE NOMBREUX LOTS







# 30<sup>e</sup> course de la paix - 8 mai 2023

Réglement des 1 km, 2 km, 5 km et 10 km de Trith-Saint-Léger (Championnat Régional F.S.G.T.) - Label Départemental F.F.A.

- **Participation** : Les épreuves sont ouvertes à toute personne née : en 2012 et après pour le 1 km - en 2006 à 2011 pour le 2 km - en 2013 et avant pour le 5 km et 2007 et avant pour le 10 km. Les organisateurs se dérogent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Le Contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "responsabilité individuelle".
- **Assurance** : "Responsabilité civile" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de La MAF : contrat 41216331.
- **Parcours** : Mesuré par un Officiel selon les normes F.I.A.A. Circuit empruntant les artères de la Ville, les berges de l'étang et du canal de l'Escout. Le kilométrage sera balisé régulièrement sur le parcours. Les accompagnateurs en bicyclette et mobylette sont interdits.
- **Avertissement** : si les barrières du passage à niveau se ferment durant la course, les coureurs doivent s'arrêter et attendre l'extinction des feux rouges pour repartir (code de la route : "les trains sont prioritaires sur les usagers de la route").
- **Inscriptions** : en Mairie, aux heures d'ouverture jusqu'au 5 mai 2023. Le montant est fixé à : **1 km : 2€ - 2 km : 3€ - 5 km : 7€ - 10 km : 8€**. Les inscriptions par courrier devront parvenir à Madame Céline BONNET, en Mairie de et à Trith-Saint-Léger (59125), avant le 1er Mai 2023, passé ce délai, elles seront acceptées le jour de la Course, à partir de 7h30, moyennant une majoration de 1,50 €. Clôture ferme 1 heure avant le départ de l'épreuve choisie. **Les chèques seront libellés à l'ordre de : «La COT Course de la Paix»**. Les inscriptions **sur internet** au lien suivant : <https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/> jusqu'au 6 mai inclus.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass 1/2ème Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétitions émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

- **Dossards** : les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des coureurs. Ils devront être retirés individuellement le **5 et le 6 Mai** au service des sports (situé à côté de la mairie) entre 8h30 et 12h00 et 13h30 et 17h00 ou le jour de la course, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la mairie). Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter, sur la poitrine, le dossard maintenu par 4 épingles qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié en cas d'accident face à ce type de situation.
- **Départs et Arrivées** : Place Roger-Salengro (près de la Mairie) : **2km : 9h15 - 1km : 9h45 - 10km : 10h00 - 5km : 11h30** - pour les concurrents en fauteuil roulant (port du casque et des gants obligatoires), pour les concurrents en joliettes et vélo poussoir, (port du casque obligatoire) avec 6 accompagnateurs maximum : **départ 10 minutes avant le départ de chaque épreuve**.
- **Animation** : animateur présent ► **Environnement** : Respectons la nature « Gardons nos dérivés jusqu'à l'arrivée. Des poubelles attendent ».
- **Assistance médicale** : poste de secourisme, docteur. ► **Ravitaillements** : 2 postes de brumisateur + de poste de ravitaillements.
- **Sécurité** : chaque intersection de voies de circulation sera protégée par un ou des signaleurs.
- **Le temps** : Visible sur un véhicule précédant la course, et à l'arrivée par affichage électronique.
- **Classements** : Le classement Scratch et par catégorie sera réalisé grâce à une puce électronique intégrée au dossard pour le 1 km, le 2 km et le 10 km. Un classement spécifique handisport sera établi. Résultat dans l'heure qui suivra l'arrivée de la dernière course.
- **Vestiaires** : Les coureurs ont accès aux vestiaires et aux douches du stade Edmond DELEPINE, complexe sportif Jean-Marie CANONNE.

- **Parkings** : A proximité du départ et de l'arrivée : "Parking S.N.C.F.", près de la Gare, du Complexe Sportif «Jean-Marie Canonne».
- **Droit à l'image** : Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.
- **Résultats** : A partir de 11h00, début de la proclamation des résultats et de la remise des récompenses, Place Roger-Salengro. **Résultats sur <http://www.trith.fr> et <http://www.lnpca.org>.**
- **Contrôle** : Toute course peut faire l'objet d'un contrôle inopiné antidopage.
- **Récompenses** : à chaque arrivant des quatre épreuves : un cadeau. Nombreuses coupes dans chaque catégorie.

**Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 13h présence indispensable au moment du tirage et être en possession d'une pièce d'identité avec photo.**

- **Pasta party** : Pasta party organisée le Lundi 8 Mai à partir de 12h00. Pâtes bolognaise ou pâtes aux légumes à retirer au chalet sur la place de la Résistance, 5€ par personne, sur réservation **jusqu'au 03 Mai inclus**.
- **Annulation course** : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif.

**RENSEIGNEMENTS** : 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32 FAX 03.27.24.78.60 E-MAIL [sporttrith@trith.fr](mailto:sporttrith@trith.fr)

## CATÉGORIES D'ÂGES : L'ANNÉE DE NAISSANCE FAIT FOI POUR TOUT LITIGE

### Masculins / Féminins

Masters .....	1988 et avant
Séniors .....	1989 à 2000
Espoirs .....	2001 à 2003
Juniors .....	2004 à 2005

### Masculins / Féminins

Cadets .....	2006 à 2007
Minimes .....	2008 à 2009
Benjamins .....	2010 à 2011
Paussins .....	2012 à 2013
Ecole d'athlète .....	2014 à 2016
Baby athlète .....	2017 et après



# BULLETIN OFFICIEL INDIVIDUEL D'INSCRIPTION DE LA COURSE DE LA PAIX LE 8 MAI 2023

à renvoyer par courrier avant le 1<sup>er</sup> Mai 2023 à l'adresse indiquée au verso accompagné d'un chèque à l'ordre de «La COT Course de la Paix»

Ne pas remplir		Nom		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
licence FFA	licence année d'obtention	N° de licence	Club Entreprise	Handisport en fauteuil	Nom du Club
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (Port du casque et des gants obligatoires)	<input type="text"/>
Sexe (F ou M)	Date de naissance	E. mail			
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	.....@.....			
Adresse personnelle					
<input type="text"/>					
Code postal	Ville			Pays	
<input type="text"/>	<input type="text"/>			<input type="text"/>	
Nationalité	Téléphone			Course choisie :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>			1 km <input type="checkbox"/> 2 km <input type="checkbox"/>	
				5 km <input type="checkbox"/> 10 km <input type="checkbox"/>	



## INSCRIPTION A LA PASTA PARTY

Possibilité d'inscrire des ami(e)s non coureur

2 menus au choix + dessert - 5 € / personne

Nombre de Pâtes Bolognaises : ..... x 5 € Total : ..... €  
Nombre de Pâtes Légumes : ..... x 5 € Total : ..... €  
**Totaux : ..... €**

Je soussigné(e) ..... père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer. Je m'engage à prendre connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

**Signature obligatoire** ►  
(Ou du représentant légal pour les mineurs)

Adresse Postale : **COURSE DE LA PAIX**

Céline BONNET : Service des Sports - Mairie de et à 59125 TRITH-SAINT-LEGER

Tél. 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32 - Fax : 03.27.24.78.60 - E-MAIL : sporttrith@trith.fr



**CERTIFICAT MEDICAL**  
préalable à la pratique du sport

Je soussigné(e), Docteur .....

certifie avoir examiné

M. - M<sup>me</sup> .....

âgé(e) de..... ans, et n'avoir pas constaté, à la date de  
ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du  
sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de l'ath-  
létisme en compétition.

Fait à....., le.....

cachet du médecin

Signature